

**Bureau du 27 février 2006**

**Décision n° B-2006-3990**

objet : **Abonnement à Service-public local - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec la société CDC Mercure**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 16 février 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du développement de l'e-administration, la Communauté urbaine souhaite proposer à ses internautes le guide des droits et démarches administratives locales proposé par la Caisse des dépôts et consignations - Mercure.

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché de prestation de service relatif au renouvellement de l'abonnement à Service-public local qui est une déclinaison et un relais du service [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) .

Le marché a pour objet la mise en ligne du guide pour une année sur le site internet [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) (accès aux informations locales sur les démarches administratives pour l'ensemble des communes du Grand Lyon).

Le marché sera passé selon la procédure du marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence en application de l'article 35-III-4° du code des marchés publics avec la société CDC Mercure celle-ci détenant l'exclusivité des droits pour la commercialisation de ce produit.

Le marché est conclu pour une durée ferme de un an du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007 pour un montant global de 4 365 € HT, soit 5220,54 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres, sur proposition de la personne responsable du marché, a attribué ce marché à la société CDC Mercure le 3 février 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché relatif à l'abonnement à Service-public local avec la société CDC Mercure pour un montant de 5 220,54 € TTC, conformément à l'article 35-III-4° du code des marchés publics.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 606 800 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le président,  
pour le président,